ABNS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 €

33 Rue du Minage 17000 LA ROCHELLE

RCS LA ROCHELLE 843 153 040

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre et le 6 novembre à 11 heures,

Les associées de la Société ABNS, société par actions simplifiée au capital de 7 000,00 euros, dont le siège social est situé au 33 Rue du Minage 17000 LA ROCHELLE, se sont rendues audit siège en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présentes :

- **Madame STROHM Nathalie**, associée – présidente demeurant 30 Rue des Trembles 17000 LA ROCHELLE
- **Madame VOLONDAT Amélie**, associée – directrice générale, demeurant 45 Rue de Belle Rive 36000 CHATEAUROUX

Les associées présentes, représentent la totalité des parts sociales de la Société, et peuvent donc valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame STROHM Nathalie, Présidente de la société.

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- La copie de la lettre de convocation,
- *Le rapport de la gérance,*
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée

La présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont ètè adressès aux associèes en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Les associées sur leur demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis la présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Décision de transfert du siège social

Modification corrélative des statuts,

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

NS 94

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, décide de transférer le siège social situé au 37 Rue du Minage 17000 LA ROCHELLE, au *33 Rue du Minage 17000 LA ROCHELLE*, à compter de ce jour.

En conséquence, l' « Article 4 : Siège Social » des Statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 : Siège social
Le siège social est fixé : 33 Rue du Minage 17000 LA ROCHELLE »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de mettre à jour les Statuts de la société en conséquence de la première résolution adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente et les associées.

Le 06/11/2024
A LA ROCHELLE

Madame STROHM Nathalie **Madame VOLONDAT Amélie**



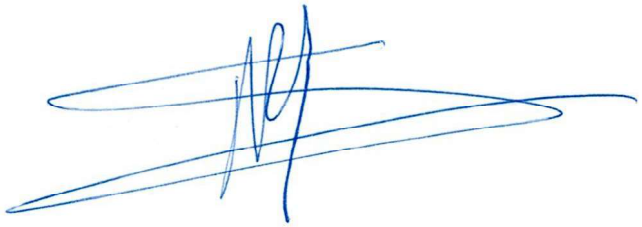

NS AM